

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

VENDREDI 14 octobre 2016

Présents : Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Raphaël ALLIRAND, Florine LAMBERT, Jérôme GRAIL, Vincent MAURIN, Raymond CHENEVERT, Yoann PERBET

Procuration : Jean GIBERT donne procuration à Raymond GAGNE

Excusés : Laurent GENTES, Lucia TOBBES

Début de séance : 21h00 Secrétaire : Vincent MAURIN

Ordre du jour :

- ***Délibération location gîte communal***
- ***Délibération subvention APE école publique Laussonne***
- ***Délibération augmentation participation cantine scolaire***
- ***Délibération et convention partenariat itinérance numérique***
- ***Fonds de solidarité départementale 199***
- ***Décisions modificatives***
- ***Terrains propriétaires inconnus***
- ***Subvention dynamiques chaumières***
- ***Fusion communautés de Communes***
- ***Embauche femme de ménage***
- ***Exonération taxe d'aménagement***

Point N° 1 : Délibération location gîte communal

L'un des gites de la commune pour une période de 3 mois par Mr Michel CROZE. Le maire demande au conseil municipal de délibérer de manière à pouvoir encaisser la recette de cette location, d'un montant de 300 € / mois, soit 900 €.

Le conseil vote à 8 voix pour et une abstention.

Le conseil délibère également de manière à pouvoir encaisser les chèques de la compagnie d'assurance Groupama suite au sinistre causé par la foudre et le grêle sur le clocher de l'église. Suite au passage de l'expert, l'assurance prend en charge 1753.69 € concernant les travaux sur la remise en état de l'horloge et 1093.45 € concernant les travaux de réparation des chenaux. Une franchise de 800 € est tout de même retenue.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 2 : Délibération subvention APE école publique Laussonne

Le maire demande au conseil de délibérer sur la subvention accordée à l'Association des Parents d'élèves (APE) de l'école publique de Laussonne. Une somme de 450 € par élève avait été accordée et leur sera réglé rapidement.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 3 : Délibération augmentation participation cantine scolaire

Le maire propose de délibérer sur le montant de la participation accordée pour les repas à la cantine scolaire de chaque enfant. L'aide proposée passe de 1.9 € à 2.00 €

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 4 : Délibération et convention partenariat itinérance numérique

Le maire propose au conseil de refaire une délibération sur le projet d'itinérance numérique car les montants des subventions et le coût estimatif du projet ont changé. Le coût estimatif du projet est de 74 825 €. La répartition du financement est la suivante :

Région : 30 000 € soit 40.1 %

Réserve parlementaire de Mr Cigolotti : 8 000 € soit 10.7 %

Leader : 13 452 € soit 18 %

Commune de Moudeyres : 23 373 € soit 31.2 %

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Le conseil délibère également pour donner l'autorisation à Mr le Maire de signer la convention de partenariat du projet d'itinérance numérique avec les autres partenaires (Mairie de Laussonne, Communauté de Commune, Ferme Perrel et le Site Archéologique des Coustilles.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 5 : Fonds de solidarité départemental 199

Le maire explique qu'il s'agit d'une subvention du Département accordée pour financer des projets mis en place par les communes de moins de 1000 habitants. La subvention est de 40 % pour des projets dont le montant n'excède pas 50 000 €. Le dossier pour obtenir cette aide doit être envoyé avant le 15 octobre.

Le maire propose un projet de réhabilitation de la voirie entre la place des fontaines jusqu'au parking de la ferme Perrel. Nous pourrions en profiter pour créer quelques places de parking le long de la route juste en face du parking de la ferme Perrel. Mr Le maire propose aussi de prolonger les caniveaux et également réaliser une amélioration de l'éclairage publique en face de la ferme Perrel tout en essayant de refaire marcher l'illumination extérieure de la ferme Perrel en y incluant une horloge permettant de couper l'éclairage aux heures choisies (montant du devis 36939 €, voirie Genestou). Le maire propose également de goudronner le chemin en sable qui va des Sagnas à la route de Faurie. Il est souvent emprunté et se dégrade régulièrement (Montant du devis 29 000 €, voirie Sagnas). Raphaël Allirand propose une réflexion pour éventuellement écarter le chemin de ses bâtiments car une fois goudronner la circulation risque d'être encore plus régulière et rapide, ce qui représente un danger. Le conseil propose d'approfondir cette remarque en tenant compte des contraintes liées au foncier et aux problèmes techniques (enfouissement réseau)

Les membres du conseil débâtent sur d'autres idées tel que la réhabilitation du chemin qui part de la ferme Perrel jusqu'à la Chaumière des sœurs Vallée, de l'aménagement d'espace à l'abandon dans le village, d'améliorer l'éclairage public vers les pavillons, travaux d'amélioration du stationnement place des fontaines, Eclairage de Noël vers le Sagnas, rénovation des cheminées du presbytère... Mais le délai de réflexion et le temps pour obtenir des devis étant trop juste, le conseil valide le projet proposé par le maire et consacra plus de temps une prochaine fois aux autres projets.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 6 Décisions modificatives

La quasi-totalité des subventions ont été versé ces derniers jours, mais pour pallier au faite que certaines subventions aient tardé à être versées et pour régulariser certaines dépenses Mr le Maire propose des modifications de lignes budgétaires sur le budget de la commune et sur le budget de la Chaumière.

Voici les décisions modificatives à apporter sur le budget de la commune :

Dépenses de fonctionnement Compte 6744 : augmentation de crédits de 4 200.19€

Dépenses de fonctionnement Chapitre 023 : diminution de crédits de 4 200.19€

Recettes d'investissement chapitre 021 : diminution de crédits de 4 200.19€

Dépenses d'investissement compte 2158 : diminution de 4 378.32€

Dépenses d'investissement compte 2763 : augmentation de crédits de 178.13€

Voici les décisions modificatives à apporter sur le budget de la Chaumière :

Dépense de fonctionnement compte 6226 : augmentation de crédit de 869.79€ pour combler le dépassement de crédit suite au paiement des honoraires de Maître Barre (rédaction du bail)

Dépense de fonctionnement compte 66111 : augmentation de crédit de 3330.40€ pour combler le dépassement de crédit suite au paiement des intérêts sur les emprunts.

Recette de fonctionnement compte 774 : augmentation de crédit de 4200.19€

En dépense d'investissement compte 2313 : augmentation de crédits de 178.13€ pour mandater Mr MAGAUD et l'équipe d'ingénierie.

En recette d'investissement compte 2763 : augmentation de crédit de 178.13€

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 7 Terrains propriétaires inconnus

L'état sollicite les communes concernées par des parcelles dont les propriétaires sont inconnus. La mairie de Moudeyres est concernée par quatre parcelles :

AD 6 : 201 m² AE 85 : 2118 m² AE 88 : 4829 m² AK 45 : 1780 m²

Deux solutions sont envisageables, soit ces parcelles deviennent propriété de la commune soit elles feront partis du domaine de l'état.

Le maire propose que ces parcelles deviennent propriété de la commune.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 8 Subvention dynamique chaumières

Le maire propose d'allouer une subvention de 350 € à l'association dynamique chaumière qui a contribué à l'embellissement du village. La municipalité remercie les jeunes et les adultes qui les ont accompagnés ce qui a permis au village d'obtenir un nouveau prix du fleurissement.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Dans le souci d'améliorer l'organisation des différentes fêtes du village organisées à l'assemblée la mairie propose d'acheter un lave-vaisselle ainsi qu'une nouvelle plonge. Le maire propose un montant maximum de 800 € HT et délègue à Laurent Gentes la mission de trouver et d'acheter ce matériel.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 9 Fusion communautés de communes

La délibération porte dans un premier temps sur la nouvelle proposition de nom, suite au regroupement des deux communautés de communes. Le choix serait : « Mézenc Loire Meygal ». Pour information, la nouvelle communauté de commune regroupe 22 communes (11022 hab). Le nombre de sièges au conseil communautaire passera de 44 à 40. La commune de Moudeyres y sera représentée par un siège.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Dans un deuxième temps, il s'agit de voter pour choisir le lieu le plus opportun pour établir le siège social et donc les nouveaux bureaux. Voici ce que propose le conseil municipal de Moudeyres : Etablir un siège provisoire à Saint Julien Chaptueil, puis envisager un déménagement à Laussonne car il s'agit de la commune la plus centrale du nouveau territoire de la communauté de communes, tout en étant à proximité du Puy-en-Velay.

Le conseil vote pour, à l'unanimité.

Point N° 10 Embauche femme de ménage

La municipalité est à la recherche d'une personne pour faire le ménage de certains locaux sur la commune. (Mairie, gites, toilettes publiques...). Toute personne intéressée peut s'adresser en mairie au 04 71 08 31 39

Point N° 11 Exonération taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux de 3% pour la taxe d'aménagement à partir de 2017. Le Conseil décide également que cette décision sera renouvelable par tacite reconduction chaque année sauf renonciation expresse.

Fin de séance 23h45

